

# Consolidation : Bouygues dit non à Drahi

La consolidation du secteur des télécoms en France ne se fera pas. Du moins, pas dans l'immédiat. Contre toute attente, le Conseil d'administration de Bouygues qui se réunissait ce mardi soir, a rejeté « à l'unanimité » l'offre d'Altice. La holding de Patrick Drahi proposait, via sa filiale Numericable-SFR en France, d'[acquérir Bouygues Telecom pour un montant supposé de 10 milliards d'euros](#).

*« Le conseil est convaincu que le marché des télécoms est à l'aube d'une nouvelle ère de croissance portée par le développement exponentiel des usages numériques, indique le groupe de Martin Bouygues dans son communiqué. Il considère que Bouygues Telecom est particulièrement bien placé pour bénéficier de cette croissance sachant qu'il dispose d'un avantage concurrentiel fort et durable grâce à son portefeuille de fréquences et à son réseau 4G reconnu comme l'un des meilleurs du marché. »*

Bref, Bouygues n'en démord pas et veut continuer à peser sur le marché des télécoms malgré des résultats fragilisés depuis l'arrivée de Free sur le mobile en 2012. L'opérateur entend jouer ses cartes autant sur la partie mobile que fixe en « *[bénéficiant] également de sa percée dans l'Internet Haut Débit et du lancement réussi de sa Bbox Miami sous Android* ». Une stratégie soutenue par la restructuration aujourd'hui achevée de son organisation interne (avec [un millier de départs volontaires](#)) et la simplification de ses offres. En conclusion, « *Le conseil considère que Bouygues Telecom a les moyens de retrouver à l'horizon 2017 une marge d'Ebitda de 25% minimum (niveau de 2011), celle-ci devant poursuivre sa progression à plus long terme* ».

## Un risque important pour la concurrence

Au-delà de l'ambition que le groupe entend maintenir sur le marché des télécoms, le Conseil d'administration estime également que l'offre d'Altice « *présente un risque d'exécution important qu'il ne revient pas à Bouygues d'assumer, en particulier en matière de droit de la concurrence, que ce soit dans le marché du Mobile ou du Fixe* ». Enfin, la lettre de l'équipe de Patrick Drahi fait visiblement l'impasse sur la question des prochaines enchères des fréquences 700 MHz, souligne le communiqué du Conseil comme pour mettre en doute le sérieux de l'offre tout en pointant « *les risques sociaux nécessairement liés à une telle opération* ».

Au-delà des salariés de Bouygues Telecom et de ses fournisseurs qui pouvaient commencer à s'inquiéter à l'idée de voir leurs contrats renégociés selon une méthode bien rodée au sein des équipes d'Altice, la décision de Bouygues confortera Emmanuel Macron. Le ministre de l'Economie a martelé son inquiétude à l'idée d'une telle consolidation qu'il estime injustifiée en l'état actuel du marché. En revanche, elle décevra Iliad qui aurait ainsi pu accéder, pour un bon prix, à l'infrastructure réseau redondante chez Numericable-SFR et un nouveau lot de fréquences, 800 MHz ou 1800 MHz. La maison mère de Free avait commencé à négocier avec Altice pour récupérer les meilleurs morceaux de la bête. De son côté, Orange n'aurait certainement pas regretté la stabilisation d'un marché revenu à trois opérateurs. Evidemment, Patrick Drahi est probablement le premier déçu par la réponse de Bouygues. Le patron d'Altice en restera-t-il là pour autant ?

---

**Lire également :**

[7 questions sur les conséquences d'un rachat de Bouygues Telecom par Numericable-SFR](#)